



« LOTU - BARNEAN »
**« Mission Locale Avenir Jeunes
Pays Basque »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

THEMATIQUE Numéro du projet AP1 145
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Lotu - Barnean
Objectifs initiaux : <ul style="list-style-type: none">▪ Rendre utile le temps d'incarcération, meilleure insertion professionnelle et sociale des jeunes▪ Préparer la sortie de prison, en mobilisant et organisant les réseaux d'acteurs nécessaires
Public(s) cible(s) : <ul style="list-style-type: none">▪ Jeunes de 18 à 25 ans incarcérés à la Maison d'Arrêt de Bayonne – 78 jeunes
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté <ul style="list-style-type: none">▪ Mobilisation des jeunes par la référente : projet professionnel, formation, emploi▪ Négociation aménagements de peine + mise en place accompagnement social (<i>logement...</i>)▪ Développement partenariat : lien entre intervenants Justice et de l'insertion sociale et professionnelle
Territoire(s) d'expérimentation : <ul style="list-style-type: none">▪ Aquitaine - Maison d'Arrêt de Bayonne – TGI Bayonne▪ Ce territoire comprend une ZUS, sur la commune de Bayonne
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : <ul style="list-style-type: none">▪ Mobilisation offre de service ML au sein de la Maison d'Arrêt▪ Accompagnement systématique des jeunes dans la Maison d'Arrêt▪ Renforcement réseaux partenariaux – développement projets▪ Préparation sortie / aménagements de peine
Partenaires techniques opérationnels : <p>(1) <u>Partenaires initialement indiqués dans le projet :</u> Réseau de la Justice : Maison d'Arrêt de Bayonne, JAP, SPIP, Avocats Réseau des Entreprises de la MLAJPB Réseau des Organismes de formation : Centre scolaire (<i>ULE</i>), INSUP, LABO, AFEC, AFPA Collectivités locales et territoriales Réseau du social et de la santé : CPAM, Hôpital de Bayonne – Personnes ressources social-santé MLAJPB... Réseau du Logement : PACT-HD (<i>BAL</i>), CAF, FJT, CHRS, ...</p> <p>(2) <u>Partenaires effectifs de l'expérimentation :</u> Maison d'Arrêt/SPIP/Unité locale d'Enseignement/Conseil Régional/DISP/LABO/INSUP/AFPA/FCMB/Retravailler/Etcharry/PACT Pays Basque/CHRS/FJT/Entreprises</p>
Partenaires financiers (avec montant): Mentionner, en plus du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, tous les financeurs de l'expérimentation.
Durée de l'expérimentation <p>(1) Durée initiale : 01/10/2009 au 31/12/2011 : 27 mois (2) Durée effective : 01/10/2009 au 31/12/2011 : 27 mois</p>
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque Type de structure : association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : AFMR d'Etcharry Type de structure : structure privée



NOTE DE RESTITUTION

Introduction :

La MLAJPB, créée en 1984, s'est dès le départ impliquée dans l'insertion professionnelle et sociale des publics les plus en difficultés. Un référent Justice a très tôt été désigné. Dès 1997, ce référent Justice a effectué des interventions auprès de la Maison d'Arrêt de Bayonne.

Dans le cadre du programme européen Equal, la MLAJPB, avec un large cercle d'acteurs, a mis en place des modalités d'accompagnement au profit essentiellement des jeunes suivis en milieu ouvert.

Face à l'augmentation du nombre de jeunes 18-25 ans incarcérés à la Maison d'Arrêt de Bayonne (entre les années 2006 et 2008), il est apparu pertinent de proposer un projet expérimental d'accompagnement de ces publics au sein même de la Maison d'Arrêt, visant à optimiser le temps de la détention et à préparer le plus en amont possible la sortie.

La Maison d'Arrêt de Bayonne dessert les juridictions de Bayonne et Dax mais recevait en 2009 prévenus et condamnés des juridictions de Mont de Marsan, Pau et Bordeaux.

Elle n'accueille ni les mineurs ni les femmes qui sont détenus en Maison d'Arrêt de Pau.

La Maison d'Arrêt de Bayonne a vocation à détenir des prévenus et certains condamnés. Elle est de type cellulaire et fonctionne sous le régime commun des Maisons d'Arrêt.

Sa capacité théorique est de 75 places dont 5 places en semi-liberté.

L'effectif moyen était de 157 détenus par jour en 2008 (*contre 137 en 2007 et 2006*), ce qui équivalait à un surencombrement moyen de 203%.

La période de mise en place du projet s'étend sur la totalité des années 2010 et 2011.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

➤ Objectifs généraux

- 1- Rendre utile le temps d'incarcération en vue d'une meilleure future insertion professionnelle et sociale des jeunes incarcérés ;
- 2- Préparer la sortie de prison, en mobilisant et organisant à cet effet tous les réseaux d'acteurs extérieurs

➤ Objectifs opérationnels

- Développer et valoriser les compétences, en direction des prérequis et des compétences périphériques socialement utiles, mais aussi des bilans jeunes.
- Proposer des séquences de préqualification et de qualification, en direction de trois secteurs porteurs : second œuvre dans le BTP, cuisine et hygiène – propreté
- Organiser la relation à l'entreprise pour favoriser l'accès et le maintien en emploi, en invitant les employeurs en Maison d'Arrêt ou en préparant la sortie de prison par un accès direct à l'emploi en entreprise.
- Associer les jeunes à l'élaboration des actions par délégation ou réunion collective.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

- Jeunes de 18-25 ans incarcérés à la Maison d'Arrêt de Bayonne
- Estimation initiale : 80 jeunes hommes

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

Le système d'information mis en place pour identifier les bénéficiaires est celui de la MLAJPB : il s'agit de Parcours 3, système d'information national des ML.

Il n'y a pas eu de modification pour les besoins de l'expérimentation, mais création de requêtes spécifiques.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	AP1 145				
	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	80	34	44	/	78
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires	80	34	44	/	78
Nombre d'abandons ou exclusions	/	/	/	/	/

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans	80	78
18-25 ans		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Élèves en pré-élémentaire		
Élèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi	80	78
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Infra V		40
Niveau V		36
Niveau IV		2
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
Sexe		
Filles		
Garçons	80	78
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Educateurs spécialisés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Communale	Communale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

Remarques

2.2. Analyse qualitative

- Sur les 80 jeunes prévus pour l'expérimentation, 78 sont entrés ; la différence étant peu significative, on peut considérer que les objectifs quantitatifs ont été atteints.
- Le dispositif a bénéficié au public initialement ciblé.
- Il n'y a pas eu d'outil de repérage mis en place, puisque tous les jeunes entrant en Maison d'Arrêt ont été orientés vers la conseillère de la MLAJPB.
Après une première rencontre, le jeune émettait le souhait d'entamer un accompagnement ; la conseillère n'a pas rencontré de jeune refusant son accompagnement.
- La mise en œuvre de ce dispositif en dehors du cadre expérimental n'impacterait pas le repérage des jeunes
- L'expérimentation a permis d'avoir une meilleure connaissance du public jeune incarcéré à la Maison d'Arrêt de Bayonne dans la mesure où il s'agissait de la première fois où l'on observait de manière ciblée ces jeunes , à partir non seulement de statistiques classiques âge/niveau/nationalité/situation familiale, mais aussi de statistiques relatives aux ressources, aux moyens d'hébergement potentiels à la sortie, à leur mobilité potentielle (permis de conduire, véhicule...) , ainsi qu'à leurs demandes professionnelles et sociales, et cela, sur une période de 2 ans.

3. Bénéficiaires indirects

Il n'y a pas eu de bénéficiaires indirects de l'expérimentation.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1 145			Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>Octobre 2009 - Février 2010</i>								
Action n°1	Mise en place du Comité de Pilotage	Oui	2	2		Direction et cadre			
Action n°2	Mise en place des conditions de l'accompagnement des jeunes en MA Janv-Fév. 2010 - permanences bihebdomadaires (modalités matérielles : locaux/saisie informatique) - participation aux commissions : CPU - CPS - création de requêtes spécifiques sur le logiciel Parcours3	Oui	2	1	0,5	Conseillère niveau 2			
				1	0,5	Conseillère niveau 2			
				2		Conseillère niveau 2 - Assistante informatique			
2. Lancement de l'expérimentation	<i>Janvier 2010 à Décembre 2011</i>								
Action n°1	Formation : recensement des besoins des jeunes	Oui	1	2	0,5	Conseillère niveau 2 - Cadre			
Action n°2	Formation : recueil des attentes de la MA	Oui	0,5	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°3	Formation : mise en relation OF - MA	Oui	1	1		Cadre			
Action n°4	Formation : action existante : complément à apporter	Oui	0,5	2	0,5	Conseillère niveau 2 - Cadre			
Action n°5	Formation : aide au montage dossier auprès de la DISP	Oui	0,5	1		Cadre			
Action n°6	Formation : participation écriture fiches de remontées des besoins auprès du Conseil Régional d'Aquitaine	Oui	0,5	1		Cadre			
Action n°7	Formation : suivi pendant à la formation et évaluation finale + participation aux manifestations organisées à l'issue de chaque session	Oui	1	3	0,5	Direction Cadre et Conseillère niveau 2			
Action n°8	Ateliers Slam et image : remontée des souhaits des jeunes	Oui	0,2	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°9	Ateliers Slam et image : travail partenarial avec le SPIP pour montage des ateliers	Oui	1	2	0,5	Direction - Conseillère niveau 2		Partenaire extérieur	
Action n°10	Ateliers Slam et image : participation aux manifestations organisées à l'issue des ateliers	Oui	0,02	3	0,5	Direction - Cadre et Conseillère niveau 2			Locaux, téléphones, matériel de bureau, affranchissement, véhicule personnel
Action n°11	Bilans jeunes : mise en relation organismes de bilan - MA	Oui	0,5	1		Cadre			
Action n°12	Bilans jeunes : prescription, participation à la restitution tripartite, reprise des résultats du bilan pour poursuite du parcours du jeune	Oui	2	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°13	Organisation journée d'information sur les formations et les métiers (mobilisation des entreprises, des OF, de la Mission Formation Emploi du Conseil Régional). Modalités opérationnelles travaillées avec la MA et le SPIP	Oui	3	4	0,5	Direction Cadres et Conseillère niveau 2			
Action n°14	Accompagnement du parcours du jeune : mise en œuvre des conditions opérationnelles permettant des aménagements de peine (hébergement, logement, démarches administratives, mobilité,...)	Oui	24	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°15	Contribution au montage des dossiers d'aménagements de peine	Oui	2	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°16	Mise en œuvre des contacts au sein de la MA avec les entreprises (pour signature des contrats à la sortie) et les OF (avec prescription) pour entrée en formation à la sortie	Oui	3	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°17	Développement des contacts avec la MA pour permettre aux jeunes de travailler au sein de la MA	Oui	2	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°18	Pilotage de l'action : animation du Comité de Pilotage	Oui	2	3		Direction - Cadres - Administrative			
Action n°19	Echanges partenariaux de la conseillère avec l'ensemble des acteurs de la Justice, de l'insertion sociale et professionnelle pour optimiser les conditions de mise en œuvre du parcours du jeune	Oui	24	1	0,5	Conseillère niveau 2			
Action n°20	Négociation, signature et suivi d'une convention avec le PACT Pays Basque pour l'hébergement et le logement des jeunes leur sortie de la MA	Oui	3	2	0,5	Cadre - Conseillère niveau 2			
3. Achèvement de l'expérimentation	<i>Décembre 2011</i>								
Action n°1	Comité de Pilotage	Oui	0,01	2		Direction - Cadre			
Action n°2	Rédaction du Bilan	Oui	1	4	0,5	Direction - Cadre - Conseillère - Assistante Informatique - Comptable			
Action n°3	Bureau de la Mission Locale	Non	0,02	2		Direction - Administrative			
4. Achèvement de l'évaluation	<i>indiquer ici les dates de début et de fin de la phase d'actions</i>								

L'expérimentation prévoyait initialement trois modalités opérationnelles, se déclinant en un ensemble d'actions (Cf. annexe 2).

Tout au long de l'expérimentation, ces trois modalités n'ont pas varié : à partir de l'accompagnement renforcé du jeune par la conseillère, en lien avec les partenaires de la Justice et de l'insertion sociale et professionnelle, il était prévu :

- De mettre en place des bilans jeunes (*travail sur le projet professionnel et première étape du parcours du jeune*)
- De proposer des formations en Maison d'Arrêt (*Bâtiment, cuisine, hygiène-propreté*)
- D'organiser la relation à l'entreprise

→ L'expérimentation a ainsi, dès son début, permis de mettre en œuvre les conditions d'un accompagnement renforcé des jeunes par la conseillère, en lien avec les partenaires de la Justice, de l'Administration Pénitentiaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

Ces partenariats se sont organisés dans le cadre des deux commissions auxquelles participait la conseillère CPU et CPS, par des rencontres, contacts téléphoniques avec les CIP, les avocats, par sa présence en Maison d'Arrêt, favorisant les échanges avec les personnels.

Pour les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, la conseillère s'est appuyée sur les relais des services spécialisés de la MLAJPB (*Le Service Formation pour les organismes de bilans et les organismes de formation, le Conseil Régional, le Service Emploi pour les contacts et mises en relations avec les entreprises, l'assistante sociale pour les démarches administratives, les aides à la vie quotidienne*).

A noter également : la MLAJPB a signé une convention avec le PACT Pays Basque et a réservé des financements du FIPJ (*CIVIS*) pour l'hébergement et le logement des jeunes à leur sortie de Maison d'Arrêt.

→ L'expérimentation a permis la mise en place de bilans jeunes au sein de la Maison d'Arrêt.

Après avoir mis en relation les organismes de bilan et la Maison d'Arrêt, les conditions opérationnelles ont été mises en place (autorisation, locaux, acceptation par le Conseil Régional d'affecter un quota aux bilans en Maison d'Arrêt sur l'enveloppe attribuée à la MLAJPB).

La MLAJPB assurait la prescription et la mise en œuvre du parcours en fonction des préconisations du bilan, suite aux restitutions tripartites (*droit commun*).

→ L'expérimentation a également permis d'organiser les relations à l'entreprise pour les jeunes incarcérés :

- En permettant des rencontres préalables à l'embauche (*dans le cadre d'aménagements de peine ou de sorties en fin de peine*) des jeunes avec des employeurs au sein de la Maison d'Arrêt, en vue de signatures de contrats ou avant des périodes d'immersion en entreprise.
- En organisant une journée d'information sur les métiers, les secteurs porteurs d'emploi, autour de stands tenus par 9 entreprises.

- En faisant bénéficier les jeunes d'actions de TRE (*CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche*) proposés par la conseillère et l'Unité d'Enseignement.

→ En matière de formation, les objectifs de l'expérimentation ont été partiellement atteints :

- La mise en place de nouvelles formations au sein de la Maison d'Arrêt n'a pas été possible. En effet, pendant le temps de l'expérimentation, il y a eu transfert de compétences en matière de formation des personnes détenues entre la DISP et le Conseil Régional d'Aquitaine (*préparation en 2010 et effectif à partir de janvier 2011*). Ce contexte n'a pas permis de mettre en place de nouvelles formations, le Conseil Régional ayant décidé de reprendre en l'état les formations existantes.
- Cependant, la formation cuisine, en place depuis plusieurs années, a continué : 23 jeunes y ont participé dont 14 ont validé leurs CCP.
- De plus, par la mise en place d'aménagements de peine ou à l'issue de leur incarcération, 7 jeunes ont bénéficié d'une entrée en formation (droit commun), pour 10 situations formation : 3 formations AFPA (*maçonnerie – plaquiste – installation sanitaire et thermique*), 7 formations du Programme Régional de Formation : 3 formations infraqualifiantes et 4 formations qualifiantes (*vente, ouvrier TP, conducteur de chantier*).

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Maison d'Arrêt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détention ▪ Responsabilité de la CPU ▪ Participation au COPIL
Unité locale d'Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remises à niveau/préparations théoriques (CCP)/initiation informatique/code de la route/Prise en charge personnes illettrées + FLE
SPIP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation de la CPS ▪ Référent Justice au sein de la Maison d'Arrêt ▪ Partenariat opérationnel ML ▪ Participation COPIL
Mission Formation Emploi Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relais pour le territoire du Pays Basque du Conseil Régional ▪ Participation au COPIL

Organismes de bilans LABO/INSUP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation bilans jeunes ▪ Participation au Comité de Pilotage
Organisme de formation AFEC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispensateur de la formation cuisine à la MA ▪ Participation au COPIL
Organisme de formation FCMB	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition offre de formation bâtiment ▪ Rencontre jeunes à la MA dans perspective entrées après sortie (droit commun) ▪ Participation au COPIL
Organisme de bilan INSUP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition offre de formation hygiène-propreté ▪ Rencontre jeunes à la MA dans perspective entrées après sortie (droit commun) ▪ Participation au COPIL
Retravailler	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A mené l'atelier Image
Bibliothèque Municipale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier Slam
Organismes de formation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etcharry ▪ INSUP ▪ AFEC ▪ EPSECO ▪ FCMB ▪ Mendiboure Formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ont animé des stands lors de la journée d'information sur les métiers et les formations
Entreprises <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Lyonnaise ▪ GEIQ Agricole ▪ GEIQ Propreté ▪ GEIQ Bâtiment ▪ STAB ▪ Pizzeria Le Rialto ▪ Ultranet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ont animé des stands lors de la journée d'information sur les métiers et les formations
PACT Pays Basque	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du logement des jeunes détenus à leur sortie de MA
FJT - CHRS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge de l'hébergement/logement des jeunes à leur sortie de MA

Il n'y a pas d'outils communs particulièrement créés, ni de difficultés particulières, si ce n'est la non mise en place de formations nouvelles à la Maison d'Arrêt liée au transfert de compétences en matière de formation des personnes détenues de l'Etat au Conseil Régional d'Aquitaine.

→ Ce projet a permis le renforcement de partenariats institutionnels (*au travers du Comité de Pilotage*) et opérationnels (*en particulier au sein de la Maison d'Arrêt, Unité locale d'Enseignement, AFEC, Retravailler*).

Ces partenariats existaient précédemment mais le projet a permis leur systématisation. Un partenaire organisme de formation (AFPA) était prévu initialement et s'est retiré de l'expérimentation, les conditions de formation en Maison d'Arrêt ne correspondant pas à ses possibilités (effectif de stagiaires trop restreint). Il a été remplacé par la FCMB, avec lequel le partenariat était établi de longue date dans le cadre du droit commun Mission Locale.

Le partenariat institutionnel avec le Conseil Régional n'avait pas été prévu au démarrage de l'action, il a été introduit suite au transfert de compétences de la formation des personnes retenues de la DISP à la Région.

Bien qu'ayant donné matière à des contacts réguliers (Comités de Pilotage, réunions), ce partenariat n'a pu aboutir à la mise en place de nouvelles formations en Maison d'Arrêt, dans la mesure où le Conseil Régional a décidé dans un premier temps (année 2011) de reprendre en l'état les formations existantes, sans en financer de nouvelles.

La dynamique partenariale mise en place dans le cadre expérimental se poursuit à l'issue de la période expérimentale.

2. Partenaires financiers

Seul le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a financé le projet.

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	100%
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	

C. Pilotage de l'expérimentation

Les modalités de pilotage de l'expérimentation ont été constituées par la mise en œuvre et l'animation du Comité de Pilotage.

→ Composition du comité de Pilotage :

- Mission Locale (*Animateur*)
- SPIP
- Maison d'Arrêt
- DDCS
- Mission Formation Emploi du Conseil Régional d'Aquitaine
- DISP
- FCMB
- AFEC
- INSUP
- AFMR (*Evaluateur*)

→ Fréquence des réunions : trimestrielle

→ Outils de pilotage : requêtes Parcours 3 ; comptes rendus des Comités de Pilotage

→ Il n'y a pas eu d'échanges avec d'autres expérimentateurs pour la mise en œuvre du projet

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Description du dispositif testé :

→ Entrée des jeunes en Maison d'Arrêt

→ Rencontre systématique des jeunes dès leur entrée en Maison d'Arrêt par la conseillère Mission Locale : proposition d'accompagnement – acceptation (ou refus) du jeune de l'accompagnement

→ Mise en place de l'accompagnement :

- Mobilisation des jeunes sur l'élaboration de leur projet professionnel (mise en place de bilans jeunes)
- Mobilisation des jeunes sur les possibilités de formation en Maison d'Arrêt (formation cuisine Unité d'Enseignement) ou d'emploi au sein de la Maison d'Arrêt.
- Négociation des aménagements de peine pour poursuite du parcours (entrées en formation, signatures de contrats de travail)

- Mise en place de solutions d'hébergement, de mobilité, de vie quotidienne, de démarches administratives garantant la sécurisation des parcours professionnels dès la sortie.

→ Développement et consolidation du partenariat permettant la mise en place des parcours et de leur sécurisation :

- Examen des cas des jeunes dans le cadre des commissions pluridisciplinaires (Commission Pluridisciplinaire Unique : au sein de la Maison d'Arrêt, sous l'autorité de son Directeur ; Commission Pluridisciplinaire des sorties, sous l'égide du SPIP, examinant les conditions de sorties de chaque détenu 1 mois à l'avance)
- Rencontre des CIP de la Maison d'Arrêt et du milieu ouvert
- Lien avec les avocats du Barreau de Bayonne
- Lien avec les organismes de formation pour les préparations aux entrées en formation
- Contacts avec les entreprises pour les mises en relation et les signatures de contrats de travail
- Partenariat avec le PACT Pays Basque, les FJT, les CHRS pour la mise en place de solutions d'hébergement ou de logement dès la sortie des jeunes.

PARCOURS du JEUNE

Pendant le temps d'incarcération					A partir de la sortie de détention			
Ph 1	Ph 2	Ph 3	Ph 4	Ph 5	Ph 5	Ph 5		
Entrée en MA rencontre conseillère ML	Mise en place de l'accompagnement	Mobilisation du jeune sur son projet prof.	Mobilisation du jeune sur formation ou emploi en MA	Aménagement de peine	ou	Sortie de détention	et	Sortie de détention
Proposition accompagnement	Mise en place du parcours du jeune	Elaborer projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir qualification ▪ Travailler 	Poursuivre parcours formation ou emploi en milieu ouvert		Poursuivre parcours formation ou emploi en milieu ouvert		Sécuriser parcours du jeune
Maison Arrêt SPIP ML	ML	ML Organisme de bilan	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organismes de formation ▪ MA 	ML – SPIP - JAP		ML – SPIP – OF - Entreprise		ML Acteur de l'insertion sociale, PACT, CHRS, FJT...
Permanences ML en MA	Permanences ML en MA	Bilan jeune	Actions de formation en MA Ou emploi en MA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée en formation ▪ Contrat de travail 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée en formation ▪ Contrat de travail 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Logement/hébergement ▪ Mobilité ▪ Aides financières ▪ Aides aux démarches administratives

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Il n'y a pas eu de difficulté pour atteindre le public visé, dans la mesure où tous les jeunes entrant en Maison d'Arrêt ont été rencontrés par la conseillère Mission Locale.

La condition sine qua non du bon fonctionnement est la volonté de la Maison d'Arrêt et du SPIP de mettre en place au sein de la Maison d'Arrêt les conditions de réception du public par la conseillère Mission Locale.

Dans le cas de l'expérimentation, la volonté de travailler de manière concertée a été effective dès le début du dispositif, eu égard aux relations préexistantes entre les acteurs impliqués.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

→ Pour mettre en place le dispositif, les étapes préalables nécessaires sont, à minima, la définition et la mise en œuvre des conditions d'accompagnement des jeunes en Maison d'Arrêt, des modalités opérationnelles de partenariat et la création d'outils de suivi statistique (requêtes).

→ En vue de réussir le montage de nouvelles actions de formation, il aurait été souhaitable d'associer plus en amont les financeurs des actions de formation (*cela a été difficile dans le cadre de l'expérimentation, dans la mesure où, pendant le temps de l'expérimentation, il y a eu transfert de compétences en matière de formation des personnes détenues entre l'Etat et le Conseil Régional*).

Nous tenons à souligner que ce processus conjoncturel a été préjudiciable à notre expérimentation, il s'agit donc, dans le cas d'un transfert ou d'une généralisation, de bien vérifier en amont que ce type de transfert n'est pas envisagé.

→ Le déploiement du dispositif à une autre échelle permettrait (*ainsi que le montrent les travaux menés au sein du groupe des expérimentateurs Justice*) la continuité des parcours des jeunes lorsque ceux-ci sont transférés dans un autre établissement pénitentiaire, ce qui n'est pas forcément le cas dans l'expérimentation où le dispositif était mis en place uniquement dans une Maison d'Arrêt.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

→ Les partenaires opérationnels indispensables sont la Maison d'Arrêt, le SPIP, le JAP, les organismes de formation et de bilans, les entreprises, les structures d'hébergement-logement (*à la sortie*)

→ La mise en place d'un Comité de Pilotage pour conduire un tel dispositif est nécessaire pour le démarrage ; lorsque le dispositif est en place, le Comité de Pilotage continue à trouver sa pertinence, dans la mesure où il est garant du bon fonctionnement du

dispositif et de l'implication institutionnelle des structures ; il permet en outre de faire évoluer le dispositif par les analyses et les prospectives qu'il produit.

Sa fréquence de réunion peut être de 2 fois par an.

Les acteurs du Comité de Pilotage : Maison d'Arrêt, SPIP, Mission Locale, financeurs des formations, organismes de formation et de bilan.

La gouvernance générale du projet s'effectue entre la Maison d'Arrêt, le SPIP et la ML.

En matière de formation, la concertation doit être organisée entre le financeur des formations (Conseil Régional), la Maison d'Arrêt, le SPIP.

Cette concertation s'effectue en amont des Comité de Pilotage, par des réunions biannuelles, pour la mise en œuvre des formations et bilans jeunes.

4. Impacts sur la structure

Le projet a permis de renforcer l'accompagnement des jeunes incarcérés. La référente Justice recevait précédemment les jeunes sous main de Justice et était personne ressources pour ses collègues en la matière, constituant en cela le Service Justice de la Mission Locale.

Le projet a permis de confier tous les accompagnements des jeunes incarcérés à la référente Justice pendant leur temps de détention, d'organiser de manière concertée et aménagée leur sortie, afin de sécuriser leurs parcours et de régler leurs problèmes périphériques (*hébergement-logement, santé-soins, mobilité, vie quotidienne, aide aux démarches administratives*).

Le travail en partenariat conseilère Justice et conseillers d'insertion et de probation a été systématisé dans le cadre du projet, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert.

Les relations avec la Maison d'Arrêt ont été fortement resserrées.

Conclusion :

La MLAJPB, engagée depuis de nombreuses années dans l'accompagnement des jeunes sous main de Justice, a pu, dans le cadre de cette expérimentation, consolider son travail auprès de ces jeunes, en particulier en détention.

Elle a pour ce faire développé des liens fonctionnels et institutionnels avec les services et établissement pénitentiaire, les magistrats et a assuré la mise en relation avec les acteurs de l'insertion professionnelle et sociale.

Elle a en particulier contribué à la réflexion sur de nouvelles perspectives pour les jeunes en Maison d'Arrêt, par la mise en œuvre des parcours des jeunes en détention et leur continuité en milieu ouvert.

Pour ce faire, de nouveaux outils ont été mis en place en Maison d'Arrêt, des solutions de sécurisation des parcours ont été proposées afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dès leur sortie de détention.

Le dispositif a été maintenu à l'issue de l'expérimentation, eu égard à sa plus-value.

Cependant, comme pour l'ensemble des ML expérimentations, il est urgent de trouver des moyens de pérenniser ces actions par le financement du demi-poste dédié à cet accompagnement.

A decorative graphic consisting of several colored squares and dashed boxes of various colors (purple, green, orange, blue) arranged in a scattered pattern across the page.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>